CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E49671** **VALABLE JUSQU'AU** **02/07/2027**

ÉDITÉ LE 01/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1988

Raison sociale : FERANIEL

Forme juridique : EURL
DEPUIS LE 21/01/2026

Capital : 7 622

2 C RUE DE GERBEVILLER
54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 347983686

Siret : 347 983 686 00036

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 403 4242

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 54 202 099 J 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 54 202 099 J 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 03 83 75 95 17 **Fax :**

Portable : 06 37 24 19 32

Responsabilité légale :
FERCHAUD ARNAUD, JEAN, FERNAND GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Site Internet :

E-mail : sarlferaniel@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 467 349 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	6	26/03/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/06/2026 11:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.